



« Le Refuge de Darwyn »
Défense des chevaux maltraités
Premier centre d'accueil en Suisse

Ch. Du Clos 15
1233 Sezenove - CH

CONFERENCE DE PRESSE

LE 12 AVRIL 2018

BERNE

THEME : SORTEZ LES CHEVAUX

Je me présente, Anouk THIBAUD, Fondatrice et Présidente du Refuge de Darwyn, seule section de la PSA spécialisée pour les équidés, membre depuis 2010.

J'ai le plaisir de vous présenter l'action du Refuge de Darwyn, et aussi notre motivation pour participer à la campagne SORTEZ LES CHEVAUX.

Créé en 2000, le Refuge a pour mission de dénoncer les cas de maltraitance aux autorités, mais aussi de faire de la prévention pour le bien-être animal auprès du public, et notamment du jeune public.

Situé à Genève, soit en zone frontalière, et au vu des nombreux cas de maltraitance chez nos voisins, le Refuge de Darwyn a créé une entité sur France que nous avons appelé Darwyn France.

Les lois françaises datant de la préhistoire, il est important que les mentalités changent.

De plus, au vu des demandes croissantes des autorités pour la prise en charge des équidés séquestrés, nos moyens financiers étant limités, nous avons décidé de cibler notre action sur des campagnes de prévention, comme par exemple stopper la reproduction.

Le site du Refuge de Darwyn, basé à Genève, possède 15 hectares de parcs ainsi qu'une 50taines de places et des infrastructures pour le travail des chevaux. Les chevaux sont sortis en troupeaux, sur des parcs d'herbe ou de copeaux pour la période hivernale.



Fax : 0041.22.756.05.66 - Portable : 0041.78/666.86.49 - CCP 17-228647-4
www.refuge-de-darwyn.org - Email : info@refuge-de-darwyn.org
Association reconnue d'utilité publique



« Le Refuge de Darwyn »
Défense des chevaux maltraités
Premier centre d'accueil en Suisse

Ch. Du Clos 15
1233 Sezenove - CH

Actuellement le Refuge a recueilli 421 équidés. Des chevaux provenant de plusieurs horizons :

Maltraitance

Problèmes financiers, de santé, divorce, ou encore problèmes suite à un âge avancé des propriétaires

Abandon également

La mission principale étant l'admission de chevaux maltraités, cela demande une logistique importante. Tout d'abord pour le séquestre de chevaux, il faut avoir du monde et de la place pour accueillir les chevaux.

Ensuite, il faudra remettre en état psychique et en bonne santé physique les chevaux.

Quelques exemples : (présentation sur écran)

Par la suite, les chevaux recueillis deviennent propriété de l'association et sont soit :

- En soin / ou travail au Refuge,
- En pension dans des établissements que nous agréons
- Soit placé (pour une adoption) sous contrat en famille d'accueil.

Le Refuge effectue des contrôles afin de vérifier que les chevaux bénéficient de bons soins et d'une bonne qualité de vie. Certaines écuries sont notamment exclues des lieux de détentions autorisés pour un cheval adopté. Le principal problème étant la sortie au pré.

Les exploitations manquant bien souvent de terrains, ou alors faisant passer le confort du cavalier avant le bien-être du cheval, les parcs des chevaux sont souvent en option. Dans certains cas, les sorties au pré sont facturées au





« Le Refuge de Darwyn »
Défense des chevaux maltraités
Premier centre d'accueil en Suisse

Ch. Du Clos 15
1233 Sezenove - CH

propriétaire, alors que la loi exige pour les chevaux « utilisés » 2 sortie par semaine de 2h. Les propriétaires sont abusés.

L'entretien des prés est souvent minimisé, et pourtant de belles pâtures permettraient aux chevaux de profiter de l'herbe, de manger, de s'occuper.

En sortant à plusieurs, les chevaux pourraient s'exprimer avec des congénères, moment pour se gratter, pour jouer, être simplement un cheval. En groupe ou alors dans un premier temps, sorti par 2, cela serait déjà un immense mieux !

Un cheval dehors est un cheval plus sain. Toutes les espèces vivantes ont besoin de lumières, de soleil, d'air et de compagnie... 1 ou 2heure par jour, lorsqu'il est monté n'est pas suffisant pour le mental et pour la santé d'un cheval.

En plus du problème de mise à disposition des terrains, un élément important vient s'ajouter :

Quel est l'utilisation du cheval – cheval de loisir ou cheval de compétition ?

On ne devrait pas faire de différence sur la qualité de vie d'un cheval selon son utilisation, mais si l'on veut changer les mentalités, les « exigences » de certains devront aussi être prises en considération. Comme par exemple pour un cheval de compétition, son prix devenant un facteur déterminant de sa mise au pré. Un cheval blessé perdra de la valeur... Le mettre au pré pourrait augmenter le risque de blessures si ces sorties sont rarissimes, mais en le sortant quotidiennement, le risque de blessure est nettement diminué.

De plus, combien de chevaux sont diagnostiqués comme « fous » ou difficiles, simplement parce qu'ils ne supportent plus la contrainte H24, eux aussi ont envie de passer un moment pour eux, dehors.... tout simplement.





« Le Refuge de Darwyn »
Défense des chevaux maltraités
Premier centre d'accueil en Suisse

Ch. Du Clos 15
1233 Sezenove - CH

Détenu en box sans sortie, au box avec sortie journalière en troupeau, et au pré (stabulation) 24h / 24h, il y a du bon et du moins bon... enfin surtout du moins bon au box... voyons ce tableau (présentation écran)

La vie d'un cheval « utilisé » est d'environ une vingtaine d'année. Ensuite, arrivée à un certain âge, le cheval ne pourra plus être monté mais pourra cependant continuer à vivre sa vie, et donc à ce moment prendre sa retraite.

Bon nombre de cavaliers qui ont profité de services rendus par leurs chevaux auront la conscience de le garder, les mentalités ont bien évolué concernant la retraite des chevaux. Cependant le garder, oui mais à un prix moins élevé, ce qui veut dire mis en pension dans un système pré-abri.

En France ou en Suisse, le prix des pensions à la retraite est divisible par 2 voir par 3. Mais attention !

La retraite du cheval n'est pas anodine

Un cheval qui a vécu 20 ans dans un box, mis au pré de temps à autre, et souvent seulement avec une température agréable, un cheval qui n'a pas connu la vie en troupeau avec les règles de la hiérarchie, car il a simplement perdu ses codes ne peut pas du jour au lendemain, être lâché dans un troupeau pour se retrouver sur des hectares, faire face aux conditions climatiques et trouver sa place dans le troupeau.

Si un cheval connaît déjà la détention au pré, en troupeau, de nombreuses heures par jour, sa vie de cheval retraité sera alors une continuité logique de sa vie d'avant.





« Le Refuge de Darwyn »
Défense des chevaux maltraités
Premier centre d'accueil en Suisse

Ch. Du Clos 15
1233 Sezenove - CH

Le proverbe dit « cheval boueux, cheval heureux ? »

Après il s'agit aussi aux propriétaires de chevaux d'exiger une mise au pré journalière.

Les prestataires doivent se plier aux exigences du bien-être animal et non plus se fixer qu'au confort du cavalier.

Avec la campagne « Sortez les chevaux ! », les écuries qui s'affilieront seront « Co-ambassadeurs » du projet de la PSA, mais aussi agréée par le Refuge de Darwyn pour la mise en pension de chevaux adoptés.



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

Fax : 0041.22.756.05.66 - Portable : 0041.78/666.86.49 - CCP 17-228647-4
www.refuge-de-darwyn.org - Email : info@refuge-de-darwyn.org
Association reconnue d'utilité publique